



éclore

fonds environnement Trois-Rivières

Éclore soutient et stimule la participation de la collectivité trifluvienne à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

ÉCLORE CIBLE TROIS OBJECTIFS :

- Diminuer les émissions collectives de gaz à effet de serre (GES);
- Conserver et mettre en valeur les milieux naturels;
- Supporter le développement d'une économie durable.

Le fonds deviendra le levier financier qui permettra à la communauté, à des entreprises et des corporations de jouer un rôle de premier plan dans l'accomplissement des objectifs de la Politique de développement durable de la Ville. Éclore se veut un travail de collaboration entre la Ville, la Fondation Trois-Rivières durable et Innovation et Développement économique Trois-Rivières.

STRUCTURE

Administré par la Fondation Trois-Rivières durable, Éclore sera composé de deux réserves financières et du Fonds de développement économique, qui constitueront la source de financement des quatre programmes distincts.

RÉSERVE FINANCIÈRE EN ENVIRONNEMENT

La Ville disposera d'une réserve financière pour des fins de protection de l'environnement. Cette réserve recevra annuellement, à la suite du dépôt des états financiers, une contribution de 5 % des excédents de fonctionnement dégagés l'année précédente.

FONDS DÉDIÉ F3RD

Ce fonds accueillera des dons de particuliers, d'organisations et d'entreprises désireux de participer à l'amélioration de l'environnement à Trois-Rivières. Il permettra aussi de recevoir des contributions de fondations privées ou des subventions gouvernementales.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une autre part du financement d'Éclore proviendra des excédents de fonctionnement du budget municipal, par le biais du Fonds de développement économique. Cette contribution sera fixée à 5 % des excédents de fonctionnement constatés annuellement.

FONCTIONNEMENT

Un comité d'évaluation des programmes sera mis en place pour évaluer les demandes et pour formuler des recommandations au conseil municipal et au conseil d'administration de la Fondation Trois-Rivières durable, qui procéderont à l'allocation des subventions pour les projets retenus.



eclore.v3r.net

(PED) PROGRAMME D'ÉCONOMIE DURABLE

Ce programme favorise l'émergence de projets économiques durables. Les projets soutenus par ce programme sont ceux qui stimuleront l'émergence d'une économie circulaire (optimiser les ressources et diminuer l'impact environnemental, notamment en créant des synergies entre entreprises), les initiatives de recherche en économie durable ou l'implantation de technologies de l'information permettant de réduire l'empreinte environnementale des entreprises.

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

- Développer un partenariat entre deux ou plusieurs entreprises pour permettre d'optimiser leurs activités en réutilisant les résidus d'un processus industriel comme intrant dans la chaîne de production de l'autre partenaire;
- Mettre en œuvre une démarche de recherche-action en partenariat entre un chercheur et une entreprise en vue de diminuer ou d'optimiser l'empreinte environnementale d'un procédé industriel;
- Réaliser une analyse de cycle de vie sur un procédé ou un produit afin d'atténuer l'empreinte écologique de sa production;
- L'acquisition, l'implantation ou la commercialisation d'une technologie propre ainsi que les projets de vitrine technologique.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être un organisme sans but lucratif, une entreprise, une personne morale de droit public ou une institution d'enseignement;
- Avoir un établissement d'entreprise sur le territoire de la Ville et réaliser le projet sur le territoire trifluvien;
- Tous les secteurs d'activité reconnus (industriel, manufacturier, services, culture, tourisme et institutionnel) sont admissibles, à l'exception des entreprises à caractère religieux, sexuel, politique et les services personnels;
- Dates de dépôt de projets : 21 octobre au 28 novembre 2020.

SOURCES DE FINANCEMENT

- Réserve financière en environnement;
- Fonds dédié Fondation Trois-Rivières durable;
- Fonds de développement économique.



eclore.v3r.net

(PPMV) PROGRAMME DE PROTECTION ET MISE EN VALEUR

Ce programme favorise la conservation et la mise en valeur des milieux naturels, en fournissant un levier financier aux organismes désireux de s'impliquer dans l'amélioration de l'environnement trifluvien. Les projets soutenus par le programme sont ceux qui favorisent l'acquisition, la conservation et la mise en valeur des milieux naturels de haute valeur écologique, ce qui inclut le support aux démarches d'intendance, le support aux dons écologiques, à l'établissement de servitudes, à la constitution d'un fonds de gestion d'une propriété conservée et le versement d'un montant équivalent aux taxes foncières sur une propriété conservée. Le programme soutient également l'acquisition et la mise en valeur récréative extensive de boisés à valeur sociale et les projets de restauration des milieux naturels perturbés.

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

- Acquérir un boisé ayant une valeur sociale élevée en vue d'assurer son accessibilité à la collectivité trifluvienne en y officialisant des sentiers;
- Acquérir des milieux naturels de haute valeur écologique pour des fins de conservation;
- Faire un don écologique jumelé à un projet d'aménagement visant à assurer la pérennité de l'habitat d'une espèce menacée ou d'un écosystème forestier exceptionnel;
- Réaliser des aménagements (ex. : sentiers sur pilotis en marge d'une tourbière) pour permettre l'accès sécuritaire à un milieu naturel sans compromettre son intégrité écologique.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être un organisme sans but lucratif, une personne morale de droit public ou un organisme de conservation;
- Posséder au moins un immeuble ou une place d'affaires sur le territoire de la Ville ou être désigné par un ministère comme organisme agissant sur le territoire de Trois-Rivières;
- Dans le cas d'un projet d'acquisition, être un organisme de conservation légalement constitué. Une clause de protection à perpétuité devra faire partie du contrat de vente et une servitude de conservation devra être consentie à la F3RD;
- Dates de dépôt de projets : 15 février au 15 mars 2021.

SOURCES DE FINANCEMENT

- Réserve financière en environnement;
- Fonds dédié Fondation Trois-Rivières durable.



eclore.v3r.net

(PSSRGES) PROGRAMME DE SOUTIEN À LA SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES

Ce programme soutient les initiatives permettant de sensibiliser le public et d'encourager les pratiques visant à réduire les émissions de GES sur le territoire de la Ville. Les projets soutenus par ce programme favoriseront l'adoption de gestes individuels et collectifs porteurs pour la lutte aux changements climatiques, dont l'impact n'est pas nécessairement mesurable.

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

- Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques dans les classes;
- Déployer une campagne sur les bienfaits de l'alimentation locale;
- Soutenir les fêtes de quartier dans la production d'affichage pour diffuser les bonnes pratiques;
- Déployer une campagne de formation et d'accompagnement auprès des entrepreneurs sur la carboneutralité.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être un organisme sans but lucratif, une personne morale de droit public ou une institution d'enseignement;
- Avoir un établissement d'entreprise sur le territoire de la Ville et réaliser le projet sur le territoire trifluvien;
- Dates de dépôt de projets : 15 mars au 15 avril 2021.

SOURCES DE FINANCEMENT

- Réserve financière en environnement;
- Fonds dédié Fondation Trois-Rivières durable.



eclore.v3r.net

(PRCGES) PROGRAMME DE RÉDUCTION ET CAPTATION DES GES

Ce programme stimule l'émergence d'initiatives qui permettront de faire diminuer les émissions collectives de GES sur le territoire de la Ville. Les projets soutenus par ce programme permettront de matérialiser des réductions de GES concrètes, calculables à l'aide d'un protocole robuste et reconnu, en vue de les échanger au sein d'une bourse du carbone. Les réductions ainsi officialisées pourront être vendues auprès d'organisations désireuses d'atteindre la carboneutralité, permettant ainsi de mettre en place une boucle de rétroaction qui alimentera le financement du programme.

EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

Les types de projets admissibles seront dépendants de l'existence de protocoles reconnus permettant de certifier les réductions de GES prévues. Il pourrait s'agir de projets permettant :

- Le remplacement d'un système de chauffage utilisant des combustibles fossiles, par un système électrique pour le chauffage d'un bâtiment;
- L'installation d'un composteur industriel ayant une meilleure empreinte carbone que les standards de l'industrie.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être un organisme sans but lucratif, une entreprise, une personne morale de droit public ou une institution d'enseignement;
- Avoir un établissement d'entreprise sur le territoire de la Ville;
- Consentir à ce que la propriété des crédits carbone évités ou captés soit transférée à la F3RD;
- Dates de dépôt de projets : 1^{er} octobre au 15 novembre 2021.

SOURCES DE FINANCEMENT

- Réserve financière en environnement;
- Fonds dédié Fondation Trois-Rivières durable;
- Fonds de développement économique.